

AMIS DE LA VÉRITÉ.

LA *Glanceuse*, dans son numéro du 25 novembre dernier, livra à ses lecteurs un long article intitulé : UNE PROCLAMATION ET UNE PROTESTATION.

D'abord, on lit dans cet article : le placard qui, le 25 novembre au soir, mit en émoi la population paisible, puis la protestation de ceux dont, par une escobarderie infâme, les noms figuraient au bas du placard.

Voici le reste de l'article de la *Glanceuse*, nous le transcrivons littéralement :

« Des groupes se forment auprès de cette nouvelle affiche ; il est nuit, mais des complaisans tiennent une chandelle à la main, et lisent la protestation tout haut en la commentant ; or, vous connaissez le proverbe : *Qui n'entend qu'une cloche n'entend qu'un son* ; et quoique nous ayons entendu plusieurs de ces cloches parlantes, dont le timbre était bien fêlé, nous avons cependant pu retenir ces mots : *Voyez-vous ça ! ce sont des carlistes, ce sont des hommes qui veulent destituer le gouvernement, ils parlent de charlatanisme ministériel ; on ne peut pas renverser un gouvernement comme ça, il faut des ordres de la capitale*, et mille autres mauvaises raisons dont vous apprécierez l'in vraisemblance, lorsque je vous aurai donné le mot de l'énigme.

Le voici :

« Quelques patriotes étaient réunis à M. *Lacombe*, syndic des ouvriers, dans une salle de la mairie. Les chefs qui avaient conduit nos braves au combat, étaient dispersés dans les différens quartiers de la ville; il régnait en ce moment dans Lyon un désordre qui était inévitable, mais dont les suites pouvaient compromettre la cause du peuple.

Un ouvrier se présente, il sort une proclamation qu'il venait de rédiger; elle est lue, commentée et augmentée en présence de M. *Lacombe*. Elle est lue trois fois. M. *Lacombe* donne même l'ordre d'envoyer cette proclamation à un imprimeur; celui qui l'avait rédigée part avec quatre fusiliers. Bientôt après on s'aperçoit que cette proclamation n'est revêtue d'aucune signature; on consulte à l'instant M. *Lacombe*, qui ne signe pas en effet, mais qui donne son nom. Il est à l'instant copié par un des assistans. Mais un seul nom ne suffit pas; M. *Lacombe* est de nouveau consulté, et alors il dicte les noms des trois autres personnes qui figurent sur la proclamation. Vous les connaissez assez, lui dit-on, pour répondre de leur assentiment? oui, dit M. *Lacombe*, et un nouveau message porte ces noms à l'imprimeur.

Mais la proclamation n'arrivait pas, et on expédie un troisième message à l'imprimeur, auquel on demande si cette pièce sera bientôt tirée; et ce message est signé de M. *Lacombe* lui-même.

Quelques instans après, M. *Lacombe* quitte la salle dans laquelle étaient réunies les personnes dont nous avons parlé, et lorsqu'il y revient, il hésite, il a fait des réflexions, cette proclamation le compromettrait.

Nous ignorons si M. *Lacombe* s'est laissé influencer ou si sa détermination a été spontanée. Dans tous les cas, il a dit formellement que la proclamation ne serait pas affichée; alors quelques-unes des personnes présentes se sont retirées; l'une d'elles a même dit en partant à M. *Lacombe* : *Lorsqu'on vous apportera cette proclamation, brûlez-là et tout sera dit.*

Nous ignorons quels sont les motifs qui ont pu empêcher de détruire cette pièce. Les fusiliers en avaient, sans doute, gardé quelques exemplaires qu'ils ont affichés.

Quoi qu'il en soit, M. *Lacombe*, dont nous connaissons d'ailleurs le patriotisme et le courage, ne devait pas appeler *lâche* un acte auquel il avait donné son assentiment, quoiqu'il n'y eût pas *apposé son seing*. Il devait réfléchir avant de l'approuver; mais une fois la détermination prise, il devait en accepter toutes les conséquences, et savoir que les personnes qui avaient d'abord, comme lui, approuvé la proclamation, avaient aussi, comme lui, donné des preuves de courage et de patriotisme.

Voilà toute la vérité; les preuves sont entre les mains de l'imprimeur; quant aux témoignages, ils ne nous manqueront pas.

Nous espérons que ces explications, dont on voudra bien nous pardonner la longueur, mettront un terme aux suppositions absurdes auxquelles a donné lieu la lecture de la protestation. »

Surpris autant qu'on peut l'être, que le rédacteur de *la Glaneuse*, qui se flatte d'ailleurs de connaître les convenances, écrivit de telles choses sur mon

compte ; je réclamai par une lettre contre la véracité des faits qu'il avait rapportés. Il me renvoya la lettre que je lui avais adressée, avec son refus bien positif... Par exploit de l'huissier Blanchard, je le sommai d'insérer ma réclamation dans son plus prochain numéro. Il promit de le faire ; mais le 4 décembre, jour où je crus qu'il s'exécuterait, le journal ne parut pas.

Je rapporte textuellement ma réclamation :

A M. le Rédacteur de la Glaneuse.

MONSIEUR,

Vous respectez la loi, dites-vous ! ainsi vous ouvrirez vos colonnes à la réplique due à votre article du 25 de ce mois, intitulé : *Une Proclamation et une Protestation*. D'ailleurs, au besoin, je vous sommerai.

Bon gré, malgré, vous entendez que la responsabilité du placard incendiaire, affiché le 25 sur les murs de la ville, retombe sur moi ! Ainsi, quand cette œuvre d'iniquité, de folie et de désordre aurait pu, dans un moment de trouble, passer inaperçue, et être oubliée le lendemain, vous qui regrettez que cette pièce d'éloquence soit perdue pour les lecteurs, vous la reproduisez dans votre Journal, et pour suppléer autant qu'il est en vous à l'affichage, vous faites colporter votre feuille dans tous les quartiers de la ville ; vous la vendez aux plus empressés, et la distribuez *gratis* aux indifférens. Ainsi, vous appelez la vindicte des lois, l'indignation des citoyens paisibles sur un citoyen auquel vous connaissez du courage et du patrio-

tisme ! Auriez-vous besoin de sauver le véritable auteur de cet acte coupable, et de lui substituer une victime que vous croyez sans défense, et que vous enlancez par des explications que personne ne vous demandait, mais qui pouvaient servir l'homme suivant votre cœur ?

Vous prétendez *donner le mot de l'énigme*; je vais l'essayer à mon tour : nous verrons qui sera plus heureux.

Voici la seule proclamation que j'ai approuvée; aussi l'ai-je signée, parce que je signe ce que j'approuve. Vous la publierez, parce qu'elle est sage; et que vous en avez publié une qui ne l'était pas !

LYONNAIS !

« Dans les circonstances graves où se trouve notre
» belle Cité, vos concitoyens, qui ont partagé vos
» dangers, font un appel à votre patriotisme, à votre
» amour pour l'ordre et la tranquillité publique.

« A cet effet, nous invitons MM. les officiers, sous-
» officiers et soldats qui, avant ces douloureuses jour-
» nées, formaient le corps provisoirement organisé
» *des Volontaires du Rhône*, à se réunir immédiate-
» ment. Ils prendront pour point central l'Hôtel-de-
» Ville, où leurs concitoyens les attendent avec la
» plus vive anxiété.

» Tous les bons citoyens sentiront la nécessité de
» réunir leurs efforts aux nôtres, pour que notre belle
» cause ne soit souillée d'aucune tache. Nous espérons
» que les ouvriers surtout viendront grossir nos rangs;

» c'est à eux principalement que notre appel s'a-
» dresse.

» Lyonnais, trop de sang a coulé; la patrie en pleurs
» vous supplie de vous montrer ses dignes enfans.
» Que notre devise soit; LIBERTÉ, RESPECT AUX
» PERSONNES ET AUX PROPRIÉTÉS !

» Fait à l'Hôtel-de-Ville de Lyon, ce 23 novembre
» 1831.

» *Signé*, LACOMBE, LACHAPELLE, ADOLPHE ST-
» EVE, POIRIEUX, LACHAPELLE jeune, COCHET, CHAR-
» PENTIER, CHABRIER, CUILLOT. »

Si, au lieu de publier le placard séditieux dont il est question, vous eussiez publié celui-ci, et ensuite notre protestation, vous n'auriez point eu d'énigmes à expliquer; le public aurait compris que les signataires d'une adresse aussi pacifique, ne pouvaient donner à leurs concitoyens le signal de la révolte contre les autorités légitimes, et profiter d'un succès douloureux aux vainqueurs eux-mêmes, pour plonger le poignard dans le sein d'un magistrat surtout qui a mérité le titre de PÈRE DES OUVRIERS; titre dont il continue à être digne! le public aurait compris qu'il était de *l'honneur* et du patriotisme de ces signataires de protester énergiquement contre un acte bien justement appelé *lâche*.

Mais voici les explications les seules vraies :

Mercredi matin, je priai M. St-Eve de rédiger un appel aux bons Citoyens, et surtout aux volontaires lyonnais, corps pour l'organisation desquels M. le

Préfet, le Ministre et les Chambres ont reçu plusieurs pétitions. Les antécédans des hommes de ce corps étaient assez connus des Magistrats pour que si, comme agens du Gouvernement, il ne leur était pas possible d'approuver officiellement une telle force armée, comme citoyens, ils avaient le plus vif désir que ces braves fussent immédiatement réunis..... Je dois, par respect et par reconnaissance, ne pas d'avantage parler sur ce point.

Cependant, quelqu'un offrit un billet à M. St-Eve, pour porter, chez l'imprimeur de *la Glaneuse*, la proclamation que nous venions de signer, la seule dont je connusse le manuscrit. J'étais présent, et je crus que M. St-Eve acceptait, mais il fut au bureau de M. le Maire, et de-là chez l'imprimeur de la ville; vous devez connaître la personne qui lui fit cette offre !...

Du temps que notre proclamation s'imprimait, des intrus se glissaient à notre état-major; le matin il en était déjà venu quelques-uns ! J'ignore si le placard incendiaire était prêt ou non : c'est un point sur lequel vous pouvez jeter de grandes lumières. Tant est-il que l'un des vôtres a été témoin oculaire que l'on me demanda le nom des syndics et présidens de sections des ouvriers : j'en nommai quatre, et je fus interrompu pour répondre à d'autres personnes; mais, ainsi que vous le dites, *un assistant*, que probablement vous connaissez, prit ces quatre noms, qui furent expédiés chez l'imprimeur Charvin, où était déjà la proclamation que vous rapportez, et qui était partie avant, sous bonne escorte. J'ai lieu de croire que les

détails que vous donnez sont exacts , car vous faites supposer que vous étiez acteur.

Mais votre chère proclamation n'arrivait pas assez vite , suivant vos désirs. On imagina alors de me demander un ordre , pour que l'imprimeur s'expédiât. Or , j'étais présent lorsqu'on fit à M. St-Eve l'offre des services de l'imprimeur de la *Glaneuse* , j'ignorais qu'il ne les eût pas acceptés. Quel prétexte pour vous ! On me prépare un ordre , j'attends avec anxiété la proclamation que j'avais signée , et je signe cet ordre. Je ne sais pas jusqu'à quel point M. Charvin y a trouvé une garantie suffisante ; qu'il l'ait pris comme une adhésion de ma part , cela se conçoit , puisqu'il ignorait que j'eusse signé une autre proclamation exprimant mes vœux , que je croyais s'imprimer chez lui , et que j'attendais. Mais , pouvait-t-il y voir une adhésion de la part de MM. Frédéric , Charpentier et Lachapelle , eux qui ne figuraient point sur l'ordre ?

Enfin , les deux proclamations arrivent ; mais , celle que j'avais signée vient la dernière. Vous étiez sans doute présent , puisque vous avouez *que je m'opposai formellement à ce que cette indigne proclamation fût affichée !... Oui , je m'y opposai , et sans hésiter.*

Et , dites-vous , vous ignorez comment cette pièce n'a pas été détruite. Pouvez-vous le soutenir , lorsque vous êtes le seul journaliste de Lyon qui l'avez plaquée dans vos colonnes !... Il fallait rester chez vous ; ainsi que tant d'autres intrus qui n'étaient ni des ouvriers , ni des volontaires lyonnais , et qui ne sont venus que pour semer le trouble et salir ce qu'ils touchaient.

Vous êtes homme de courage ! Consiste-t-il seule-

ment à brûler une amorce et à soulever les orages ? Vous êtes homme de courage ! eh bien !, il fallait faire face à la tempête, employer votre influence à calmer l'irritation d'hommes ignorans, mais probes jusque dans la licence. Votre voix eût été écoutée ; la preuve, c'est que cette œuvre d'iniquité, ils l'ont appréciée même dans l'ivresse ! et aussi quel résultat a-t-elle eu ? Elle vous a conduit au point d'en rejeter les conséquences sur la tête d'un citoyen qui vous somme, au nom de la loi, de lui rendre justice, d'abord vous-même, se réservant tout recours de droit devant les tribunaux.

J'ai l'honneur, Monsieur, de vous saluer parfaitement.

LACOMBE,

Rue Boucherie-Saint-George, n.º 2.

Lyon, le 26 novembre 1831.

M. Granier apprit à ses abonnés que son n.º du 4 décembre, *quel que fût son contenu*, devait être saisi !... J'eus lieu d'attendre, autant parce que M. Granier l'avait promis à l'huissier Blanchard, que parce que, dans une polémique de cette espèce, il était de son devoir de produire ma réponse ; j'eus lieu d'attendre, et même de croire fermement, dis-je, qu'il se fût exécuté dans son numéro suivant,

Illusion ! et voici en quels termes M. Granier revint sur cette querelle, qu'il était cependant de son intérêt d'assoupir, (voir le n.º du 7 décembre, art. Lyon.)

Nous lisons dans le Précurseur, dit *La Glaneuse*.

« On a parlé aujourd'hui de l'arrestation de MM. *Lacombe* et *Charpentier*; nous pouvons affirmer que ce bruit est dénué de fondement; ces deux citoyens sont venus eux-mêmes nous prier de le démentir. »

Nous ferons une seule réflexion : plusieurs personnes ont été compromises dans l'affaire de la première proclamation affichée le mercredi. M. *Charvin* qui avait été FORCÉ à imprimer cette proclamation, est, depuis plusieurs jours, privé de sa liberté; et M. *Lacombe*, le seul coupable dans cette affaire et aux dénégations duquel nous donnons le démenti le plus formel, M. *Lacombe*, sur le compte duquel nous avons communiqué au juge d'instruction les renseignements les plus positifs, M. *Lacombe* est libre!.... Quel sera le terme de cette mystification ?

Je n'ai qu'un mot à dire, pour prouver péremptoirement où est le coupable. Dans le même N.^o du 25 novembre, M. *Granier* publie une proclamation de son cru aux ouvriers; il est impossible à M. *Granier* de la passer au compte de personne, voyez plutôt le journal!...

On y lit cette phrase :

« Ne laissez pas ressaisir aux hommes qui vous ont fait mitrailler un pouvoir dont ils sont indignes; ils ne doivent plus souiller de leur présence un sol arrosé du sang de nos frères. »

Comparez-la avec celle-ci qui est la première du placard protesté :

LYONNAIS !

« Des magistrats perfides ont perdu de fait leurs
 « droits à la confiance publique ; une barrière de ca-
 « davres s'élève entre eux et nous : tout arrangement
 « devient donc impossible. »

Je crois que vous avez maintenant le mot de l'é-
 nigme !... Il m'est bien pénible que M. Granier me
 force à tous ces détails... Je les donne sous toutes
 réserves de droit.

Lyon , ce 10 décembre 1831.

LACOMBE.